

DECISION N°2025-14

OBJET : Marché SIV25M - Travaux d'optimisation du système de détection intrusion
– Signature

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les article L. 5211-9 ;

VU le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-8 ;

VU la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 20 septembre 2022, aux fins de prendre tout décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d'un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs modifications ;

VU le devis n° 3812 transmis par un courrier du 24 janvier 2025 par la société VERSPECTIVE ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'optimisation du système de détection intrusion de la fourrière intercommunale de Poissy ;

CONSIDERANT que le Syndicat a sollicité la société VERSPECTIVE pour la réalisation de ces prestations de travaux ;

CONSIDERANT que le devis n° 3812 transmis par un courrier du 24 janvier 2025 par la société VERSPECTIVE ;

CONSIDERANT que le devis susmentionné précise les périmètres d'intervention de la société VERSPECTIVE, ainsi que le montant de chaque prestation ;

CONSIDERANT que le devis présente montant hors taxe de 10 216.50 euros soit un montant 12 259.80 euros TTC pour l'ensemble des prestations ;

CONSIDERANT que la procédure est menée sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L.2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique ;

Le Président du Syndicat intercommunal à Vocations Multiples,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De confier le marché public n°SIV25M travaux d'optimisation du système de détection intrusion, à la société VERSPECTIVE – 7 avenue Général du Gaulle – 91090 LISSE - Siret 390 992 261 00037, pour un montant total de 10 216.50 euros HT soit 12 259.80 euros TTC.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 18/12/2025

Transmis en Préfecture et affiché le 18/12/2025.

Daniel LEVEL
Président du Syndicat Intercommunal

